

Compte rendu du conseil municipal du 25/11/2015

Début de la séance à 20h30

Présents : Didier Sarciat, Jean-Michel Yvora, Monique Claverie, Dominique Fialon, Yvon Loubelle, Eric Larroquette, Marilyne Lassalle, Sandrine Lozinguez, Francis Planté, Gérard Broccoli, Lilian Capéra, Eric Bertran.

Absents excusés: Pierre Lasserre,

Secrétaire de séance : Eric Bertran

ORDRE DU JOUR

Autorisation d'exploitation de zones communales pour les "sentiers artistiques"

Suite au courrier de l'association Saubusse Tourisme exposant le projet des "sentiers artistiques", il est proposé d'autoriser la pose de tables de représentation sur certaines zones communales au profit du projet de développement touristiques sur Saubusse. Zones pas encore définies. **Adopté à l'unanimité**

Abattement spécial à la base sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées ou invalides :

Suite au courrier d'un administré concernant la possibilité de bénéficier d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides, Monsieur Le Maire propose d'étudier cette demande. Il expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts qui permettent au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides. Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire certaines conditions.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra. La délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre pour être applicable à compter de l'année suivante, de sorte qu'elle ne pourra être applicable qu'à compter de 2017.

11 Pour, 1 Abstention J.michel Yvora

Renouvellement du contrat assurance CNP pour le personnel CNRACL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le montant prévisionnel du contrat qui s'élève à 6139.24 € pour l'année 2016, il est possible de passer ce marché sans publicité ni mise en concurrence. **Adopté à l'unanimité**

Décision Modificative au budget :

Différents projets validés en cours d'année n'ayant pas été budgétisés spécifiquement, il s'agit de prévoir diverses écritures pour permettre le règlement des factures d'investissement à venir, d'ici le prochain budget en avril 2016. Ainsi, il est proposé d'ouvrir l'opération intitulé "Panneaux photovoltaïques" et abonder les opérations "Travaux église - Plantations carolins -Travaux ecoles". **Adopté à l'unanimité**

Indemnité allouée au comptable du trésor

L'indemnité au comptable du trésor allouée à Madame HENAULT, chargée des fonctions de receveur de la commune de Saubusse s'élève à 417,32 € pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

Portage EPFL pour l'achat des parcelles D501,503

Le Conseil Municipal décide l'acquisition à l'amiable des parcelles, route de Maremne, cadastrées Section D n°501 et 530, soit une contenance totale de 601 m² et de déléguer cette acquisition à l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier ». Ladite acquisition aura lieu moyennant le prix de 16500 €. Il fixe en matière de portage foncier une durée de 4 ans et en matière de portage financier, fixe la durée de l'opération à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL.

Il s'engage à reprendre auprès de Landes Foncier le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes. Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

Prix d'acquisition du bien + Frais issus de l'acquisition (*frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités...*).

Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

Sur 5 ans : 15% les 4 premières années, le solde la 5^{ème} année

Adopté à l'unanimité

DIA: DPU Parcelles E 466, E 469 lieu-dit « Prada » d'une superficie de 809 m². Montant proposé à l'achat : 60 500 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune n'exerce pas son droit de préemption urbain (DPU) sur le bien cité en référence.

Adopté à l'unanimité

Divers

Dates de début et fin d'illumination pendant les fêtes de fin d'année du 4 décembre au 4 janvier 2016 . Pour la recherche d'économie, il est envisagé de réduire l'éclairage public.

Financement (160€) du programme pédagogique "Graines de Géants" pour 2 classes, à partager avec l'APE

Macs organise en 2016 une formation BPJEPS, pour l'encadrement des enfants. Dans le cadre de la mutualisation du centre de loisirs de St-Jean-de-Marsacq, une animatrice est volontaire pour suivre cette formation dont le coût prévisionnel est de 6000 euros. Pour information, les dépenses inscrites en fonctionnement dans ce budget sont remboursées l'année suivante par la CAF d'environ la moitié et sont également réparties au prorata des présences des enfants de chaque commune.

Travaux Chemin de Halage : une réunion publique a eu lieu le 23.11.15, un lien de présentation est disponible sur le site de la commune ou un dossier est consultable en Mairie.

Terrains du Pôle médico-commercial mis en vente au prix d'estimation des domaines de 152100 € HT

Dans le programme de curage des fossés communaux, un devis d'un montant de 1900.80 € TTC de l'entreprise Danguin est retenu.

L'Amicale Sibusate a réuni une quinzaine de volontaires pour le renouvellement de son bureau.

Manifestations à venir :

Vente de sapins par l'APE à l'école : le samedi 5 décembre à partir de 15h.

Goûter de Noël offert par la mairie aux enfants de l'école : le 5 décembre

Elections régionales 6 et 13 décembre 2015, ouverture du bureau de vote de 8h00 à 18h00.

Assemblée générale de la GYM Sibusate : le lundi 14 décembre à 19h45 à la salle du trinquet.

Assemblée générale de l'association culturelle ordinaire : le jeudi 10 décembre 2015 à 20h45.

Concert de Noël : le 19 décembre à l'église à 21h00.

Voeux du Maire : le vendredi 8 Janvier à 20h00 à la salle des fêtes.

Fin de séance:22h30